



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 juillet 2011 (08.08)
(OR. en)**

**11498/11
ADD 1**

PV CONS	39
TRANS	191
TELECOM	94
ENER	241

ADDENDUM au PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3097^{ème}** session du Conseil de l'Union européenne (**TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS et ÉNERGIE**), tenue à Luxembourg le 10 juin 2011

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

ORDRE DU JOUR (doc. 10968/11 OJ CONS 37 TRANS 176 TELECOM 86 ENER 141)

- Point 2. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'intégrité et la transparence du marché de l'énergie (COD) 3



¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du traité UE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique, conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'intégrité et la transparence du marché de l'énergie (COD)

- Rapport sur l'état d'avancement des travaux
doc. 17825/10 ENER 362 ECOFIN 837 CODEC 1513
10203/11 ENER 108 ECOFIN 266 CODEC 829

La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux et de la perspective

d'un accord en première lecture avec le PE.